

Groupement des Habitant-e-s  
du quartier Grand-Pré Servette  
p.a Maison de Quartier Asters Servette  
rue Schaub 47  
1202 Genève

Madame Catherine GAILLARD – IUNGSMANN  
Présidente du Conseil Municipal de la Ville de Genève  
Secrétariat du Conseil Municipal  
Palais Eynard  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1204 Genève

Genève Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal	
<b>R</b>	10 FEV. 2006
A traiter par:	CM
Copies:	

Concerne : Lettre ayant valeur de pétition

Madame,

Nous nous permettons d'intervenir auprès de vous afin que la Ville de Genève demande aux commerçant-e-s vendant des boissons dans des bouteilles de PET d'avoir des containers ou endroit de récupération à disposition de la clientèle et ceci dans des lieux accessibles par tous et toutes.

Nous demandons également à la Ville de Genève de disposer des récupérateurs de PET aux mêmes places que celles destinées au verre, vêtements usagés, piles, aluminium, boîtes de conserve.

En effet dans le quartier de la Servette nous pouvons recenser 16 points de récupération verre, alu, piles, etc. et 5 de PET dont un dans le sous-sol (Coop) du parking et les 2 autres (Migros & Denner) à l'arrière des magasins, il faut donc entrer dans le magasin par l'entrée principale, le-s traverser et ressortir sur le parking pour déposer ses bouteilles en PET, 2 sont sur le trottoir à disposition de la population (Coop Luzerna et Migros Vidolet).

« Une taxe de recyclage anticipée de 4 centimes est comprise dans le prix de vente d'une bouteille de boisson en PET. PET Recycling Swiss utilise cette taxe de recyclage anticipée pour couvrir les coûts inhérents à la collecte (containers, transports, tri) et ceux liés à l'information du grand public. »<sup>1</sup>

Nous pensons que le coût d'une installation supplémentaire serait moindre car Recycling Swiss collecte le PET et sur les lieux de récupération le tri du verre coloré et blanc pourrait se faire dans le même container (ils sont mélangés lors de la collecte) et le PET dans l'autre.

« Quant au PET, il estime que les autorités doivent être réalistes. Force est de constater que la récupération par les commerçant est un échec. »<sup>2</sup>

En effet, nous, citoyens et citoyennes de la Servette, effectuons le tri dans nos ménages, la plupart d'entre nous, mélange dans un sac prévu à cet effet le verre, les piles, les boîtes de conserve, le PET, etc. quand le cornet est plein, nous nous rendons, près de chez nous, au lieu de collecte nous pouvons donc jeter dans les différents containers prévus à cet effet, le verre, les piles, etc. mais pas le PET. Et comme ce n'est malheureusement pas toujours le moment de faire un détour par le super marché nous mettons le PET dans la poubelle attenante ou allons travailler avec.

De plus, les communes avoisinantes sont quasiment toutes munies de containers collecteurs de PET sur les lieux de recyclage communaux, comment la commune la plus grande et la plus peuplée du Canton n'en est pas munie.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous remercions par avance de donner à la présente la suite qu'elle comporte et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre haute considération.

*M. Janda*  
*Gabrielle Pugin*  
*Micheline Lichtschlag* *Geneviève Gendron* *Mireille Neeser*

<sup>1</sup> journal de la mairie de Versoix Dossier recyclage : le pet 2005

<sup>2</sup> M. Lathion PR -240 M-298 A du 23 septembre 2003 (rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM Lathion et Pattaroni)